



Les grands Rendez-vous

L'Assemblée Générale ordinaire du CPJA, réservée à ses seuls membres à jour de leur cotisation, aura lieu le 21 mars 2020. L'assemblée se déroulera à l'Abbaye de la Chaise Dieu en Haute Loire. Elle sera suivie d'une intervention de Madame Christiane Brindel sur les jardins monastiques et d'une visite guidée de l'abbaye et de ses tapisseries.



La dix-huitième édition des Rendez-vous aux jardins aura lieu du 5 au 7 juin 2020 et sera placée sous le thème de la "**transmission des savoirs**". Partout en France, plus de deux mille trois cents jardins accueilleront le public et proposeront des animations spécifiques : visites guidées, expositions, démonstrations de savoir-faire, jeux/concours, projections, ouvertures jusqu'au crépuscule. Vous trouverez sur le site des Rendez-vous aux jardins une carte interactive, département par département.

<http://rendezvousauxjardins.culturecommunication.gouv.fr/>



Le saviez-vous ?

*Les saints de glace, susceptibles de devenir les jours les plus froids du printemps, notamment la nuit ou le matin, sont au nombre de cinq : **Saint Georges** le 23 avril – **Saint Marc** le 25 avril – **Saint Eutrope** le 30 avril – **Sainte Croix** le 3 mai – **Saint Jean Porte Latine** le 6 mai, un saint qui « ferme la porte du froid ».*

Les anciens font remarquer que la prudence doit aussi entourer plusieurs dates un peu tombées dans l'oubli : **Saint Mamet** le 11 mai – **Saint Pancrace** le 12 mai – **Saint Gervais** le 13 mai, le plus redouté car le tout dernier.



Un permis de végétaliser à Clermont-Ferrand. Remettre du vert dans la ville et permettre aux habitants qui le souhaitent de devenir les jardiniers de leur propre rue. **Les riverains volontaires peuvent demander un permis de planter via une plateforme internet.** Si la végétalisation est possible, le bitume ou les pavés seront remplacés par de la terre végétale. L'habitant-jardinier sera ensuite chargé de cultiver et d'entretenir cet espace.



Depuis juin 2019, Les Rubans Ephémères de Patrick Hourcade remplacent les buis centenaires des jardins du château de Vaux-le-Vicomte. Plantés par le paysagiste Achille Duchêne en 1923, les broderies vertes et élégantes avaient été minés par deux champignons et une attaque fulgurante de la pyrale en 2017. Résultat : 70% de pertes. Il a donc fallu se résoudre à arracher les cent quatre-vingt mille pieds de buis morts et malades. Restaient deux parterres vides qu'il fallait rhabiller avec goût, dans la tradition de Le Nôtre. Patrick Hourcade, ancien commissaire et directeur artistique d'expositions au château de Versailles a imaginé de gigantesques arabesques d'aluminium. Pour les concevoir, il a repris les dessins d'Achille Duchêne, qui s'était lui-même inspiré des lignes végétales d'André Le Nôtre.



Les plantes déjà sous l'influence du dérèglement climatique. Les espèces qui préfèrent des températures élevées s'installent dans de nouveaux territoires ou augmentent en abondance.

À l'origine de cette découverte, un programme de sciences participatives : « Vigie Flore » du Muséum national d'Histoire naturelle. Depuis 2009, trois cent vingt et un botanistes amateurs ou professionnels ont noté chaque année la présence (ou l'absence) d'environ deux mille cinq cents espèces végétales (les plus communes des six mille présentes en France). Des données qui ont permis à une équipe de chercheurs du Centre d'écologie et des sciences de la conservation de l'ISEM Montpellier et de l'IEES Paris, d'établir l'évolution de cinq cent cinquante espèces. Les sites où la température a le plus augmenté sont ceux où la végétation a le plus changé : certaines espèces s'épanouissent, d'autres déclinent, certaines se déplacent vers le Nord, d'autres prennent de la hauteur. Les espèces annuelles arriveraient à s'adapter plus rapidement que les espèces pérennes (les arbres, les buissons...) ». Les espèces tolérant bien les températures élevées prendraient le dessus sur celles préférant les climats plus frais. Si ces travaux prouvent que certaines plantes peuvent rapidement s'adapter au changement climatique, ce n'est pas le cas pour toutes les espèces. La diversité végétale s'en trouve modifiée. Les changements observés ont forcément un impact sur ceux qui vivent de ce milieu, les pollinisateurs, les oiseaux... Et même si ces modifications ne sont pas forcément synonymes de baisse de diversité, elles auront forcément des conséquences sur les interactions entre espèces. Quand de nouvelles espèces, à la recherche de conditions plus favorables, s'installent dans une communauté déjà en place, elles changent les interactions entre les espèces et notamment les interactions de compétitions.



Un appel à projets « Patrimoine et numérique » du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes est en ligne. En s'appuyant sur les récentes innovations technologiques appliquées à la valorisation des patrimoines, cet appel à projets doit permettre d'accompagner les sites patrimoniaux dans le développement d'outils numériques de médiation et/ou d'aide à la visite. Le contenu peut être varié : reconstitution de l'évolution d'une architecture, de l'occupation d'un site paysager ou archéologique, mise à disposition dématérialisée d'objets patrimoniaux, création de parcours interactifs thématiques...etc. Toutes les informations pratiques (critères d'éligibilité, taux d'intervention, constitution d'un dossier, date de clôture...) sont sur le site internet du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes :

<https://www.auvergnerrhonealpes.fr/aide/249/289-patrimoine-et-numerique-culture-patrimoine.htm>



Dans les Deux-Sèvres, on replante des haies. Agriculteurs, collectivités, associations, entreprises ou propriétaires privés, du nord au sud du département, ont répondu à l'appel à projets "Haies et plantations". Ces projets de plantation représentent vingt-trois kilomètres de haies doubles, presque un hectare de bosquets ou bandes boisées et trois cent vingt arbres plantés en alignement. Rôle de brise-vent, production de biomasse par le bois énergie et parfois le bois d'œuvre, protection contre les nuisances agricoles (bruit ; odeurs, poussières, limitation des dérives de pesticides...) protection de la ressource en eau, protection contre l'érosion, parce qu'avec une haie autrefois, il y avait un talus et un fossé qui permettaient de ralentir le débit d'eau, l'écoulement et de raviner sur les terrains.





Les murs à fruits de l'agriculture urbaine au XVII^e siècle. Du 16^e au 20^e siècle, on pouvait trouver jusqu'en Angleterre des agriculteurs citadins qui parvenaient à cultiver des fruits et légumes méditerranéens en utilisant exclusivement des énergies renouvelables.

Pour ce faire, les plantes étaient cernées d'épais "murs à fruits" ; ceux-ci accumulaient la chaleur du soleil durant la journée et la restituaient la nuit, créant ainsi un microclimat où la température atteignait 10°C (18°F) de plus que celle des alentours. Plus tard on construira les premières « serres » en appuyant un, puis plusieurs pans de verre contre ces murs et la productivité des plants atteindra de nouveaux sommets, uniquement grâce à l'énergie solaire. Ce n'est qu'à la toute fin du 19^e siècle que les serres devinrent les bâtiments tout de verre que l'on connaît, dont la chaleur amenée artificiellement s'échappe quasi instantanément, tout l'opposé des technologies qui les ont précédées.



Des drones peuvent planter 400 000 arbres par jour en tirant des missiles de graines. La start-up Biocarbon Engineering met au point une technologie permettant de planter des arbres à grande échelle : ses drones larguent des graines comme des missiles. Une technologie à laquelle l'ONG en action au Myanmar Worldview International Foundation n'est pas insensible, car dix de ces drones seraient capables, théoriquement, de planter jusqu'à quatre cent mille arbres par jour. Les machines commencent d'abord par survoler une zone afin de la cartographier, puis elles recueillent des données sur l'état du sol et sur la topographie, tout en les combinant avec des données satellitaires. Elles déterminent ensuite les meilleurs emplacements pour que chaque semence se développe au mieux. Enfin, les drones tirent dans le sol une petite capsule biodégradable qui contient une graine germée et des éléments nutritifs.



De jeunes Français créent un gobelet biodégradable qui se transforme en fleurs. Ils ont entre vingt et vingt-six ans et ont inventé un gobelet en kraft et en amidon de maïs qui renferme des graines. Arden Bee O vise à sensibiliser à l'impact du plastique sur l'environnement. Le but n'est pas de le jeter, mais de le ramener chez soi pour faire pousser les graines et s'il est malencontreusement jeté dans la nature, son impact sera bien plus faible qu'un gobelet en plastique.



L'arbre, un être sensible que les humains doivent respecter. La France devient aussi la patrie de la Déclaration des droits de l'Arbre. Une révolution en France où il est considéré comme un objet dans le code civil actuel. Deux cent trente ans après la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, la déclaration des droits de l'arbre, composée de cinq articles, a été proclamée le 5 avril 2019 à l'Assemblée nationale. Le but de ce texte de loi est de permettre une protection légale des arbres en France.

https://www.arbres.org/docs/actualites/colloques_conferences/190321DECLA_DROITS-1.pdf





Un tueur silencieux de quelques millimètres ravage les forêts allemandes. Le scolyte, une sorte de mini-scarabée, saccage les forêts allemandes fragilisées par la sécheresse et les tempêtes. Si ce petit coléoptère crée des problèmes depuis deux cents ans, explique le Dr Peter Biedermann de l'université de Würzburg, ces toutes dernières années il ravage des arbres en stress hydrique. L'insecte ronge l'écorce puis s'introduit à l'intérieur pour y pondre. Ses larves se mettent ensuite, elles aussi, à manger l'intérieur du tronc et obstruent les voies nutritives de l'arbre, qui meurt en quatre semaines environ. La situation est alarmante, avec des hectares de forêts détruits en quelques semaines. La forêt recouvre un tiers du territoire de l'Allemagne, un pays qui comptait, lors du dernier recensement forestier en 2012, environ quatre-vingt-dix milliards d'arbres et qui emploie environ 1,1 million de personnes, plus que dans l'industrie automobile.



Le 5 mars 2019, une équipe de chercheurs français est parvenue à battre le record de la plus longue carotte sédimentaire jamais enregistrée. Réalisé au nord de l'archipel Crozet dans l'océan Austral, le prélèvement a atteint près de soixante-dix mètres de profondeur et recèle des sédiments vieux d'un million d'années. Ces dépôts océaniques contenant des multitudes de microfossiles sont particulièrement riches en informations. Ils sont capables de révéler quels organismes vivaient à cet endroit, à quelle période et surtout dans quel environnement. L'objectif des chercheurs est notamment de résoudre une énigme climatique : il y a entre 1,5 million d'années et 800.000 ans, notre planète a connu une profonde modification dans son cycle climatique. Alors que les périodes glaciaires s'étaient étalées jusqu'alors sur 40.000 ans, elles ont commencé à devenir bien plus longues, perdurant jusqu'à 100.000 ans. Pourquoi ? Avec cette carotte où sont figées 1,5 million d'années de climatologie, il sera probablement possible de déterminer la manière dont les différents compartiments du système climatique terrestre (océan, cryosphère, atmosphère et biosphère marine) ont interagi et ont conduit à cette transition climatique.



L'ONU édite une série de timbres à l'effigie d'animaux migrants en danger d'extinction. Une série spéciale de douze timbres éditée par l'ONU représentant des espèces animales migratrices menacées d'extinction. Les douze espèces figurant sur les timbres sont : Le vautour égyptien, le mouton Argali, le flamant des Andes, le grand requin-marteau, l'Addax (ou antilope à nez tacheté), le faucon Saker, la grue de Sibérie, le narval, le kiang, le marsouin commun, le pélican dalmatien et le lion. Ces timbres ne peuvent pas servir à l'affranchissement.



La huitième édition des Randanplants aura lieu les 25 et 26 avril prochain au Domaine Royal de Randan. Végétaux, mobilier, décoration, poterie, pierre taillée, espace bio, outils, librairie, conseils et animations seront dans les allées du Parc "Jardin remarquable" étoilé au Guide Vert Michelin. Organisé par les bénévoles de l'association des Amis du Domaine Royal de Randan, Randanplants est le rendez-vous des professionnels du jardin d'agrément pour le plus grand bonheur des amateurs.



Attention, usurpation ! Les jardins labellisés Jardin Remarquable sont actuellement démarchés par un site usurpateur sous le nom « jardinsremarquables.fr » **Ne répondez pas et surtout n'ouvrez pas de liens !**



DECLARATION DES DROITS DE L'ARBRE

Proclamée à l'Assemblée Nationale le 5 avril 2019

Article 1

L'arbre est un être vivant fixe qui, dans des proportions comparables, occupe deux milieux distincts, l'atmosphère et le sol. Dans le sol se développent les racines, qui captent l'eau et les minéraux. Dans l'atmosphère croît le houppier, qui capte le dioxyde de carbone et l'énergie solaire. De par cette situation, l'arbre joue un rôle fondamental dans l'équilibre écologique de la planète.

Article 2

L'arbre, être vivant sensible aux modifications de son environnement, doit être respecté en tant que tel, ne pouvant être réduit à un simple objet. Il a droit à l'espace aérien et souterrain qui lui est nécessaire pour réaliser sa croissance complète et atteindre ses dimensions d'adulte. Dans ces conditions l'arbre a droit au respect de son intégrité physique, aérienne (branches, tronc, feuillage) et souterraine (réseau racinaire). L'altération de ces organes l'affaiblit gravement, de même que l'utilisation de pesticides et autres substances toxiques.

Article 3

L'arbre est un organisme vivant dont la longévité moyenne dépasse de loin celle de l'être humain. Il doit être respecté tout au long de sa vie, avec le droit de se développer et se reproduire librement, de sa naissance à sa mort naturelle, qu'il soit arbre des villes ou des campagnes. L'arbre doit être considéré comme sujet de droit, y compris face aux règles qui régissent la propriété humaine.

Article 4

Certains arbres, jugés remarquables par les hommes, pour leur âge, leur aspect ou leur histoire, méritent une attention supplémentaire. En devenant patrimoine bio-culturel commun, ils accèdent à un statut supérieur engageant l'homme à les protéger comme « monuments naturels ». Ils peuvent être inscrits dans une zone de préservation du patrimoine paysager, bénéficiant ainsi d'une protection renforcée et d'une mise en valeur pour des motifs d'ordre esthétique, historique ou culturel.

Article 5

Pour répondre aux besoins des hommes, certains arbres sont plantés puis exploités, échappant forcément aux critères précédemment cités. Les modalités d'exploitation des arbres forestiers ou ruraux doivent cependant tenir compte du cycle de vie des arbres, des capacités de renouvellement naturel, des équilibres écologiques et de la biodiversité.

Ce texte a pour vocation de changer le regard et le comportement des hommes, de leur faire prendre conscience du rôle déterminant des arbres au quotidien et pour le futur, en ouvrant la voie à une modification rapide de la législation au niveau national.

*Vous désirez figurer dans notre page « Infos » ?
Écrivez à Marie-Jacqueline d'Hérouville : mj.dherouville.cpja@gmail.com
N'oubliez pas de vous connecter sur le site du CPJF www.parcsetjardins.fr
où vous trouverez toutes les informations relatives aux associations de jardins
et sur le site du CPJA www.parcsetjardins-auvergne.fr*